



## Annulation déclaration sinistre auto

Par **anya zoe**, le **21/02/2025** à **10:48**

Bonjour,

en faisant une marche arrière, j'ai rayé le devant droit de la voiture derrière; de mon côté, ma voiture a un feu de brouillard gauche cassé et rayé. J'ai pris des photos.

La personne a été sympa, on s'était donné rdv pour faire constat, et finalement elle me dit par sms abandonner le constat car elle dit qu'elle a lavé sa voiture et qu'elle a rien donc elle laisse tomber. J'avais fait ma déclaration de sinistre auprès de mon assurance (vu qu'on a que 1 semaine). Ensuite, je demande l'annulation de ma déclaration de sinistre accompagné de la capture d'écran de la conversation par sms entre L'adversaire et moi pour montrer qu'elle laisse tomber, l'assurance me demande une attestation sur l'honneur de l'adversaire, l'adversaire ne me répond pas pour l'attestation. L'adversaire m'avait dit par téléphone qu'elle n'avait pas fait de déclaration de sinistre auprès de son assurance, c'était trop tard j'avais déjà fait ma déclaration.

A chaque fois que je pose des questions à mon assurance et que je leur demande de me répondre par mail, je reçois leur réponse Que par Sms.

Questions s'il vous plaît : 1) est-ce que c'est possible d'annuler ma déclaration sans attestation de l'adversaire ? L'adversaire n'a pas déclaré à son assurance alors mon assurance n'aura rien à lui réparer. de mon côté, j'aurais une franchise de 250euros à payer si je fais réparer ma voiture. Aucun expert n'est passé pour ma voiture, aucun contrôle d'un garage de mon assurance n'a été fait donc pour le moment, aucun frais pour mon assurance.

Ont-ils le droit de refuser d'annuler dans ce cas là ?

2) dois-je envoyer un courrier à mon assurance pour avoir une réponse claire par courrier ? Plutôt que des sms de leur part.

Merci

Par **Chaber**, le **21/02/2025** à **10:58**

Bonjour

Vous avez déclaré le sinistre à votre assureur sans constat amiable signé des deux parties . C'est tout à votre honneur

L'assureur a tout à fait raison de demander un écrit de désistement de votre adversaire

Par **anya zoe**, le **21/02/2025** à **11:21**

"Signé des 2 parties" aucune partie n'a signé.  
J'ai fait la déclaration du sinistre auto en ligne sur le site de mon assurance, c'est tout.

Par **Chaber**, le **21/02/2025** à **11:41**

[quote]  
J'ai fait la déclaration du sinistre auto en ligne sur le site de mon assurance, c'est tout

[/quote]  
Votre déclaration a bien été enregistrée: accident responsable donc malus

[quote]  
L'assureur a tous à fait raison de demander un écrit de désistement de votre adversaire

[/quote]  
Je confirme. Demandez le à votre adversaire

Par **anya zoe**, le **21/02/2025** à **12:39**

Pourquoi vous dites que l'assureur a raison ?  
Ça veut dire quoi ?

Par **Zénas Nomikos**, le **21/02/2025** à **12:41**

Bonjour,

[quote]  
Comment annuler une déclaration de sinistre auto ? **Vous n'avez pas le droit d'annuler la déclaration d'un sinistre auto.** Vous pouvez cependant refuser l'indemnisation de l'assureur et faire les réparations vous-même pour ne pas payer la franchise. Les sinistres déclarés figureront bien sur votre relevé d'information.

[/quote]

Par **Zénas Nomikos**, le **21/02/2025** à **12:47**

[quote]  
Un sinistre non responsable ainsi clôturé sans avoir donné lieu à règlement **n'est pas pour autant effacé**

et apparaît dans le [relevé d'informations](#). Il est ainsi pris en compte dans l'évaluation du risque pour le [calcul de la cotisation](#). Cependant, sa charge financière étant nulle pour la société d'assurance, son impact sur une éventuelle augmentation de prime reste modéré.

[/quote]

Par **anya zoe**, le **21/02/2025 à 12:53**

Mon assurance ne me dit pas que je n'ai pas le droit d'annuler. Quand je suis passé à l'agence de mon assurance, l'agent m'a répondu tout de suite que oui c'est possible et m'a expliqué comment faire.

Par **Zénas Nomikos**, le **21/02/2025 à 12:57**

Super!

Par **anya zoe**, le **21/02/2025 à 13:19**

Est ce que l'un de vous travaille pour les assurances ou a travaillé pour eux ?

Un qui me dit que "l'assurance a raison" sans citer de texte ou de loi ou des conditions d'assurance.

Un autre qui me dit que je n'ai pas le droit d'annuler etc...

Au final vos réponses en fonction de quel côté vous êtes.

Ma voiture elle a déjà été rayé par des voitures qui sortent d'une place de parking ils partent en faisant un délit de fuite et je n'ai fait aucune démarche pour des rayures de voiture.

Par **Chaber**, le **21/02/2025 à 14:24**

[quote]

Quand je suis passé à l'agence de mon assurance, l'agent m'a répondu tout de suite que oui c'est possible et m'a expliqué comment faire.

[/quote]

Un agent général d'assurances est le mandataire légal de la compagnie qu'il représente.

Votre agent aurait pu attendre d'avoir le constat signé des deux parties avant d'enregistrer votre déclaration; ce que j'aurais fait

Seul un désistement écrit de votre adversaire peut annuler cette déclaration officielle de sinistre. Votre agent vous l'a certainement confirmé

Le code des assurances prévoit une prescription biennale. Votre adversaire victime peut

encore faire une déclaration de sinistre à son assureur